

ANNEXE 3

Notice explicative relative aux vœux de mobilité pour les IEN

1) Choix de la spécialité de poste

Vous pouvez effectuer jusqu'à 6 vœux dans chaque spécialité / option de poste.

Spécialités	Options de poste à sélectionner dans le portail agent
Enseignement du premier degré	circonscription du premier degré circonscription du premier degré et ash ien adaptation scolaire et handicap ien préélémentaire circonscription du premier degré et préélémentaire circonscription du premier degré et Rep circonscription du premier degré et langue régionale ien adjoint au Dasen ien conseiller technique adaptation scolaire et handicap ien conseiller technique préélémentaire
Information et orientation (IO)	information et orientation
Enseignement technique (ET)	économie et gestion
	économie et gestion administratif et financier
	sciences et techniques industrielles
	sciences et techniques industrielles design et métiers d'art
	sciences biologiques et sciences sociales appliquées
	formation continue
Enseignement général (EG)	lettres langue vivante anglais
	lettres langue vivante allemand
	lettres langue vivante espagnol
	lettres-histoire géographie, dominante lettres
	lettres-histoire géographie, dominante histoire-géographie
	mathématiques-physique chimie

Les vœux sur les spécialités « enseignement technique » et « enseignement général » doivent correspondre à la spécialité de recrutement de l'IEN sauf demande de changement de spécialité (cf § 4 de la note de service).

2) Choix de l'académie, du code département et de l'établissement d'affectation

Vous trouverez ci-après la liste des académies et des codes départements à utiliser.

Vous trouverez également en fonction de la spécialité choisie (enseignement du premier degré, information et orientation, enseignement technique, enseignement général) des exemples de formulation de vœux.

ANNEXE 3

Notice explicative relative aux vœux de mobilité pour les IEN

ACADEMIES	CODE	DEPARTEMENT	CODE	DEPARTEMENT	CODE	DEPARTEMENT
AIX-MARSEILLE	1	AIN	45	LOIRET	89	YONNE
AMIENS	2	AISNE	46	LOT	90	TERRITOIRE DE BELFORT
BESANCON	3	ALLIER	47	LOT-ET-GARONNE	91	ESSONNE
BORDEAUX	4	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	48	LOZERE	92	HAUTS-DE-SEINE
CLERMONT-FERRAND	5	HAUTES-ALPES	49	MAINE-ET-LOIRE	93	SEINE-SAINT-DENIS
CORSE	6	ALPES-MARITIMES	50	MANCHE	94	VAL-DE-MARNE
CRETEIL	7	ARDECHE	51	MARNE	95	VAL-D'OISE
DIJON	8	ARDENNES	52	HAUTE-MARNE	2A	CORSE-DU-SUD
GRENOBLE	9	ARIEGE	53	MAYENNE	2B	HAUTE-CORSE
GUADELOUPE	10	AUBE	54	MEURTHE-ET-MOSELLE	971	GUADELOUPE
GUYANE	11	AUDE	55	MEUSE	972	MARTINIQUE
LILLE	12	AVEYRON	56	MORBIHAN	973	GUYANE
LIMOGES	13	BOUCHES-DU-RHONE	57	MOSELLE	974	REUNION
LYON	14	CALVADOS	58	NIEVRE	976	MAYOTTE
MARTINIQUE	15	CANTAL	59	NORD		
MAYOTTE	16	CHARENTE	60	OISE		
MONTPELLIER	17	CHARENTE-MARITIME	61	ORNE		
NANCY-METZ	18	CHER	62	PAS-DE-CALAIS		
NANTES	19	CORREZE	63	PUY-DE-DOME		
NICE	20	CORSE	64	PYRENEES-ATLANTIQUES		
NORMANDIE	21	COTE D'OR	65	HAUTES-PYRENEES		
ORLEANS-TOURS	22	COTES D'ARMOR	66	PYRENEES-ORIENTALES		
PARIS	23	CREUSE	67	BAS-RHIN		
POITIERS	24	DORDOGNE	68	HAUT-RHIN		
REIMS	25	DOUBS	69	RHONE		
RENNES	26	DROME	70	HAUTE-SAONE		
REUNION	27	EURE	71	SAONE-ET-LOIRE		
STRASBOURG	28	EURE-ET-LOIR	72	SARTHE		
TOULOUSE	29	FINISTERE	73	SAVOIE		
VERSAILLES	30	GARD	74	HAUTE SAVOIE		
	31	HAUTE-GARONNE	75	PARIS		
	32	GERS	76	SEINE-MARITIME		
	33	GIRONDE	77	SEINE-ET-MARNE		
	34	HERAULT	78	YVELINES		
	35	ILLE-ET-VILAINE	79	DEUX-SEVRES		
	36	INDRE	80	SOMME		
	37	INDRE-ET-LOIRE	81	TARN		
	38	ISERE	82	TARN-ET-GARONNE		
	39	JURA	83	VAR		
	40	LANDES	84	VAUCLUSE		
	41	LOIR-ET-CHER	85	VENDEE		
	42	LOIRE	86	Vienne		
	43	HAUTE-LOIRE	87	HAUTE-VIENNE		
	44	LOIRE-ATLANTIQUE	88	VOSGES		

ANNEXE 3

Notice explicative relative aux vœux de mobilité pour les IEN

Il est possible d'effectuer différents types de vœux : vœu à l'échelon académique, vœu à l'échelon départemental et vœu sur un poste particulier. En fonction du type de vœu, il est nécessaire de renseigner les colonnes suivantes :

- vœu à l'échelon académique : Spécialité de poste / Académie
- vœu à l'échelon départemental : Spécialité de poste / Académie / Code département
- vœu sur un poste particulier : Spécialité de poste / Académie / Code département / Libellé Etablissement affectation / code USI (7 chiffres, 1 lettre). **Le code USI est indispensable pour la prise en compte du vœu exprimé.**

Pour vous aider à trouver le libellé d'un établissement et du code USI correspondant, vous pouvez vous référer au site http://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php, en cliquant sur « Recherche avancée » et en remplissant les items « localisation » et « nature ».

Exemple de formulation des vœux pour la spécialité “enseignement du premier degré”

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code Département	Libellé Etablissement d'affectation (Rectorat, DSDEN, Circonscription)	Code USI	Type de vœu
1	1D	BORDEAUX	33	ARCACHON NORD	0333037X	Poste précis
2	ASH	CLERMONT-FERRAND	63	RECTORAT (conseiller technique de recteur ASH)	0630081W	Poste précis
3	PREEL	NICE	6	DSDEN (Alpes maritimes préélémentaire)	0069999L	Poste précis
4	1D	GUADELOUPE	971	ABYMES 1	9710934N	Poste précis
5	1D	BORDEAUX	33			Echelon départemental
6	1D	BORDEAUX				Echelon académique

Exemple de formulation des vœux pour la spécialité “information et orientation”

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code Département	Libellé Etablissement d'affectation (Rectorat, DSDEN, DRONISEP-ONISEP)	Code USI	Type de vœu
1	IO	PARIS		RECTORAT	0753291V	Poste précis
2	IO	REUNION		RECTORAT	9740049K	Poste précis
3	IO	VERSAILLES	78	DSDEN	0789999V	Poste précis
4	IO	CRETEIL	77	DSDEN	0779999A	Poste précis
5	IO	CRETEIL	93	DSDEN	0939999N	Poste particulier
6	IO	CRETEIL				Echelon académique

Exemple de formulation des vœux pour les spécialités “enseignement technique” et “enseignement général”

Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code Département	Libellé Etablissement d'affectation (Rectorat)	Code USI	Type de vœu
1	ECO GEST	NANTES		RECTORAT	0440087F	Poste précis
2	ECO GEST	ROUEN		RECTORAT	0760150A	Poste précis
3	ECO GEST AF	LIMOGES		RECTORAT	0870059S	Poste précis
4	ECO GEST	BESANCON		RECTORAT	0250069P	Poste précis
5	ECO GEST	AIX-MARSEILLE				Echelon académique
6	ECO GEST	REUNION				Echelon académique

IMPORTANT : Il n'est pas possible d'effectuer un vœu à l'échelon départemental pour les spécialités “enseignement technique” ni “enseignement général”.

Dans le premier degré, un vœu large ne peut concerner que la spécialité « circonscription du premier degré » et non les spécialités de postes à profil (ASH, préélémentaire, etc.).